

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Avril 2025

États-Unis

Quotas de visa H-1B : les USCIS ont terminé la sélection initiale parmi les inscriptions pour l'exercice 2026

Sommaire

Les U.S. Citizenship and Immigration Services (USCIS) ont terminé la sélection initiale parmi les inscriptions à la loterie de visas H-1B assujettis à des quotas pour l'exercice 2026. Pour les employeurs des États-Unis et les ressortissants étrangers désirant travailler aux États-Unis, il s'agit d'une étape cruciale du cycle annuel visant l'obtention de visas H-1B assujettis à des quotas.

Contexte et analyse

La fenêtre initiale d'inscription était ouverte du 7 mars 2025 au 24 mars 2025. Les USCIS ont reçu un nombre suffisant d'inscriptions électroniques pour remplir le quota ordinaire de 65 000 visas et le quota des maîtrises (Master's cap) de 20 000 visas. Les inscrits sélectionnés à la loterie initiale ont été avisés sur leur [compte myUSCIS](#).

Les employeurs ayant des bénéficiaires sélectionnés peuvent aller de l'avant et déposer des demandes de visas H-1B assujettis à des quotas entre le 1^{er} avril 2025 et le 30 juin 2025. Chaque demande doit être accompagnée de l'avis de sélection, du formulaire I-129 (Form I-129) dûment rempli et des documents justificatifs. Les inscrits qui n'ont pas été sélectionnés demeureront dans le système et pourraient être choisis lors d'une deuxième loterie, selon la quantité de demandes de visa déposées auprès des USCIS.

Les USCIS n'ont pas encore publié de statistiques détaillées sur le nombre total des inscriptions de cette année, mais les premières indications laissent penser que le pourcentage d'inscrits sélectionnés a augmenté comparativement aux années précédentes. Cela pourrait indiquer que les inscriptions dans leur ensemble ont diminué, peut-être en raison de changements récents comme l'augmentation des frais d'inscription relatifs au visa H-1B, qui sont passés de 10 \$ à 215 \$. Les chiffres officiels que l'USCIS communiquera à l'avenir devraient fournir des informations plus précises sur les statistiques de cette année concernant la loterie de visas H-1B assujettis à des quotas.

Conséquences

Si vous faites partie des personnes sélectionnées, il est essentiel de soumettre une demande en temps opportun. Les demandes tardives ne seront pas acceptées. Les personnes qui n'ont pas été sélectionnées ne devraient pas soumettre de demande de visa H-1B assujetti à un quota. Elles devront attendre d'être choisies au cours d'une prochaine ronde, le cas échéant. Les personnes dont la demande est en cours et qui ne sont pas assujetties au quota (par exemple lorsque l'employeur est une université ou un organisme sans but lucratif) ne sont pas concernées par ce processus.

Nous continuerons de surveiller la situation et d'analyser son évolution. Pour en savoir davantage ou approfondir la question, veuillez communiquer avec votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com/fr_ca.

À propos d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 002712-25GbI

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Batia Stein, associée
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ca.ey.com

Marwah Serag, associée
+1 416 943 2944
marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP
Sharon Mehlman, associée
+1 858 404 9350
sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée
+1 713 750 1068
dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteur : Brendan McGrath
+1 403 956 5718
brendan.mcgrath@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Jonathan Leebosh, associé
+1 604 899 3560
jonathan.e.leebosh@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com